



S.A.S au capital de 316 000 €
R.C.S. Orléans 087180089
N° TVA Intracommunautaire :
FR 52 087 180 089

Siège :
Olivet (45160)
338, rue Odette Toupense
ZAC du Larry
Tél. : 02 38 66 36 81

France NATURE ENVIRONNEMENT
Centre Val de Loire

Association

3 rue de la Lionne

45000 ORLEANS

EXERCICE 2019

Clos le 31 Décembre 2019

RAPPORTS PRESENTES

PAR

la S.A.S. Michel CREUZOT Audit

Société de Commissaires aux Comptes



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2019

Clos le 31/12/2019

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **France NATURE ENVIRONNEMENT** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2019**, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous nous sommes attachés à vérifier les assertions de flux, de soldes et de présentation concernant les subventions octroyées à votre association.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Le rapport moral, le rapport d'activité et le rapport financier ne nous ayant pas été communiqués, nous n'avons pas été en mesure de procéder à leur vérification en vue de nous assurer de leur sincérité et leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.


Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements



ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Olivet, le 3 avril 2020

**Le Commissaire aux Comptes,
Membre de la Compagnie Régionale d'Orléans,
S.A.S Michel CREUZOT Audit**

Nathalie BONNET
Commissaire aux comptes
Directeur général



Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	64 549	55 568	8 981	17 851	- 8 870
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	15 511	11 268	4 243	6 332	- 2 089
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	1 040		1 040	1 040	
TOTAL (I)	81 100	66 836	14 264	25 223	- 10 959
Stocks en cours					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances usagers et comptes rattachés	36 492		36 492	34 785	1 707
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel	102		102		102
. Organismes sociaux				1 021	- 1 021
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres	79 119		79 119	100 078	- 20 959
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	187 343		187 343	183 313	4 030
Charges constatées d'avance					
TOTAL (II)	303 056		303 056	319 198	- 16 142
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	384 156	66 836	317 320	344 421	- 27 101

Bilan association(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise	243 744	233 717	10 027
. Ecart de réévaluation			
. Réserves			
. Report à nouveau			
. Résultat de l'exercice	12 345	10 028	2 317
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecart de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	3 712	13 362	- 9 650
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (comodat)			
TOTAL (I)	259 801	257 107	2 694
Provisions pour risques et charges			
TOTAL (II)			
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement			
. Sur autres ressources			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées		55	- 55
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	29 678	39 808	- 10 130
Autres	25 947	40 646	- 14 699
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	1 893	6 805	- 4 912
TOTAL (IV)	57 519	87 314	- 29 795
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	317 320	344 421	- 27 101
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises	171		171	120	51	42,50
Production vendue biens	3 300		3 300	4 186	- 886	-21,17
Production vendue services	46 643		46 643	40 061	6 582	16,43
Montants nets produits d'expl.	50 114		50 114	44 367	5 747	12,95
Autres produits d'exploitation						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			232 573	273 788	- 41 215	-15,05
Cotisations			4 263	5 117	- 854	-16,69
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
Autres produits			17 653	14 663	2 990	20,39
Reprise de provisions						
Transfert de charges			8 451	9 553	- 1 102	-11,54
Sous-total des autres produits d'exploitation			262 939	303 122	- 40 183	-13,26
Total des produits d'exploitation (I)			313 053	347 489	- 34 436	-9,91
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)						
Produits financiers						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés			522	632	- 110	-17,41
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)			522	632	- 110	-17,41
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital			9 650	13 068	- 3 418	-26,16
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (IV)			9 650	13 068	- 3 418	-26,16
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			323 226	361 189	- 37 963	-10,51
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT						
TOTAL GENERAL			323 226	361 189	- 37 963	-10,51

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	3 248		3 248	N/S
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats non stockés	25 490	31 511	- 6 021	-19,11
Services extérieurs	24 265	31 146	- 6 881	-22,09
Autres services extérieurs	25 366	28 640	- 3 274	-11,43
Impôts, taxes et versements assimilés	3 309	2 845	464	16,31
Salaires et traitements	153 747	152 528	1 219	0,80
Charges sociales	54 213	63 120	- 8 907	-14,11
Autres charges de personnels	2 092	18 361	- 16 269	-88,61
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	12 063	16 335	- 4 272	-26,15
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations				
. Pour risques et charges : dotation aux provisions				
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
Autres charges	7 087	6 675	412	6,17
Total des charges d'exploitation (I)	310 881	351 162	- 40 281	-11,47
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)				
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	310 881	351 162	- 40 281	-11,47
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	12 345	10 028	2 317	23,11
TOTAL GENERAL	323 226	361 189	- 37 963	-10,51
Evaluation des contributions volontaires en nature				
. Bénévolat / Personnel bénévole	30 022	41 014	-10 992	-26,80
. Dons en nature / Mise à disposition gratuite de biens et services	431	850	-419	-49,29

Annexes Légales

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 317 319,90 € et au compte de résultat de l'exercice dégagant un résultat de 12 344,79 €, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des échéances des créances et des dettes

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Les logiciels dont le site internet, et le matériel de bureau sont amortis sur une durée de 3 années. Le mobilier est amorti sur une durée de 8 années.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CHANGEMENT DE METHODE

La méthode de présentation des comptes annuels retenue pour cet exercice a été modifiée par rapport à l'exercice précédent en raison de la mise en place anticipée du CRC 99-01 réformé par le règlement ANC-06 du 5 décembre 2018.

L'établissement des états financiers est en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018 et les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

La valorisation du bénévolat au titre de l'année 2019 s'élève à 30 022 €.

Ce montant correspond à l'action bénévole de 8 personnes physiques, représentant une durée totale de 1 237 heures valorisée à 24,27 €.

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Logiciels	64 549		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	14 406		1 105
TOTAL	14 406		1 105
Prêts et autres immobilisations financières	1 040		
TOTAL	1 040		
TOTAL GENERAL	79 995		1 105

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réév. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Logiciels			64 549	64 549
Matériel de bureau, informatique, mobilier			15 511	15 511
TOTAL			15 511	15 511
Prêts et autres immobilisations financières			1 040	1 040
TOTAL			1 040	1 040
TOTAL GENERAL			81 100	81 100

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Logiciels	46 698	8 870		55 568
Matériel de bureau, informatique, mobilier	8 075	3 193		11 268
TOTAL	8 075	3 193		11 268
TOTAL GENERAL	54 773	12 063		66 836

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche Autres immobilisations incorporelles Terrains	8 870				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	3 193				
TOTAL	3 193				
TOTAL GENERAL	12 063				

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Autres immobilisations financières	1 040		1 040
Autres créances clients	36 492	36 492	
Personnel et comptes rattachés	102	102	
Etat et autres collectivités publiques : - Subventions à recevoir	79 119	79 119	
TOTAL GENERAL	116 753	115 713	1 040

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Fournisseurs et comptes rattachés	29 678	29 678		
Personnel et comptes rattachés	8 034	8 034		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	17 571	17 571		
Etat et autres collectivités publiques : - Autres impôts et taxes	243	243		
Autres dettes	99	99		
Produits constatés d'avance	1 893	1 893		
TOTAL GENERAL	57 519	57 519		



RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE 2019

Clos le 31 décembre 2019

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association **France NATURE ENVIRONNEMENT Centre Val de Loire**, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Olivet, le 3 avril 2020

**Le Commissaire aux Comptes,
Membre de la Compagnie Régionale d'Orléans,**

S.A.S. Michel CREUZOT Audit

Nathalie BONNET
Commissaire aux comptes
Directeur Général